

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce s'adressent à tous les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents (ou responsables légaux) se trouvant confrontés à une situation de handicap ou présentant un risque de handicap.

Les enfants peuvent être orientés par la PCO, ou admis directement sur appel des parents si un diagnostic est déjà posé ou ne suppose pas un trouble du neuro développement.

Il existe 5 CAMSP en Saône et Loire : à Chalon sur Saône, Charnay les Macon, Autun, Montceau les Mines, Le Creusot.

Les parents et l'enfant seront reçus par un professionnel qui recueille la demande. Après signature du Document Individuel de Prise en Charge, une phase d'observation pour les enfants de moins de trois ans se mettra en œuvre et une phase de bilan pour les plus de trois ans.

Après la synthèse de l'ensemble des observations, une restitution orale permettra de construire avec les parents un projet individualisé d'accompagnement si le CAMSP est le service qui correspond aux besoins de l'enfant. L'accueil des enfants de quatre à cinq ans n'aura lieu que pour mettre en œuvre une phase de bilan diagnostic afin de proposer une orientation vers des services extérieurs.

L'accompagnement au CAMSP ne pourra pas aller au-delà des 5 ans de l'enfant. Des relais s'organiseront dès l'approche de la sortie du CAMSP pour éviter les ruptures de parcours.

Pour en savoir plus :

<https://www.pep71.org/poles-enfants/interventions-precoces/camsp/>